

**AVENANT n°1 à la
Convention de création et de fonctionnement d'une
Unité d'Enseignement pour les Enfants en situation de Polyhandicap (UEEP)
à l'école primaire de Cuzieu (42)**

ENTRE:

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire, (9, 11 rue des Docteurs Charcot 42100 ST ETIENNE) représentée par Monsieur Thierry DICKELÉ Inspecteur Académique, Directeur académique des Services de l'Education nationale

ET :

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par sa directrice générale, Mme Cécile COURREGES

ET :

L'association départementale des IMC et polyhandicapés de la Loire, représentée par ses co-présidents, Madame Agnès MATUSSIÈRE et Monsieur Stéphane CUERQ

ET :

L'ADAPEI de la Loire, représentée par son président Monsieur Marc BONNEVIALLE

ET :

La municipalité de Cuzieu représentée par Monsieur le Maire, Monsieur Jean François RASCLE

Article unique – Modification de l'article 5.2 de la convention initiale

L'article 5.2 de la convention signée le 03 décembre 2024 est modifié comme suit :

Article 5.2 – temps et rythme de scolarisation

L'UEEP est ouverte selon le calendrier scolaire (entre 180 et 184 jours selon les années scolaires) et l'organisation scolaire retenue par la municipalité de Cuzieu (semaine de 4 jours).

Les activités se déroulent selon les horaires suivants :

- **Lundi : de 9h30 à 11h40 et de 13h45 à 15h30**
- **Mardi : de 9h45 à 11h40 et de 13h45 à 15h45**
- **Jeudi : de 9h30 à 11h40 et de 13h45 à 15h30**
- **Vendredi : de 9h45 à 11h40 et de 13h45 à 15h45**

Les temps de scolarisation sont individualisés à chaque élève. La présente convention ne fixe pas une durée obligatoire de scolarisation pour l'ensemble des élèves de l'UEEP. Elle est adaptée aux besoins de chacun.

Il est important de veiller, dans la mesure du possible, à l'organisation de séquences quotidiennes pour les élèves.

Le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à Cuzieu le 12/09/2025,
En 5 exemplaires originaux, un pour chacune des parties.

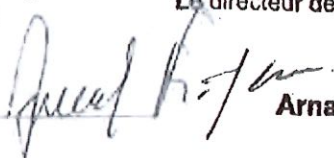
Signatures :

Pour la DSDEN de la Loire
Monsieur Thierry DICHELÉ
Inspecteur Académique – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

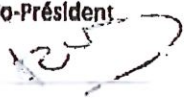
Signature : _____

Pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Madame Cécile COURRÈGES
Directrice Générale

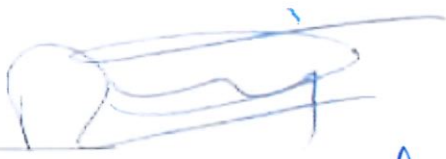
Pour la directrice Générale et par délégation
Le directeur départemental de la Loire

Signature : _____  **Arnaud RIFAUX**

Pour l'ADIMCP de la Loire
Madame Agnès MATUSSIÈRE, Co-Présidente
Monsieur Stéphane CUERQ, Co-Président

Signatures : _____ 

Pour l'ADAPEI de la Loire
Monsieur Marc BONNEVIALLE
Président

Signature : _____ 

Pour la Commune de Cuzieu
Monsieur Jean-François RASCLE
Maire

Signature : _____ 

